



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **24**

Représentés : **8**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **11/12/2023**

Date d'affichage : **12/12/2023**

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 18 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **dix-huit décembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Jacki KLINGER - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Corinne VERNEUIL - Florian VYERS - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY - Julie LEPLAIDEUR - Pierre NOURRY -

POUVOIRS :

Audrey TROIN	à	René LE VIAVANT
Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Patricia PENCHENAT
Elisabeth CAILLAT	à	Franck THIRIEZ
Michaël RIGAUD	à	Geoffrey PECAUD
Isabelle BRUSSAT	à	Francis LAPRADE
Christelle TAXI	à	Sonia BRASSEUR
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

ABSENTE :

Audrey MICHEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Suite à l'acceptation par le Préfet du Var en date du 29 novembre dernier de la démission de Monsieur Gilbert UVERNET de ses fonctions d'adjoint au maire, ainsi qu'à ses mandats de conseiller municipal et de conseiller

N° 2023/12/18-06

**DESIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DU PORT DE PLAISANCE DES
MARINES DE COGOLIN**

N° 2023/12/18-06

DESIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DU PORT DE PLAISANCE DES MARINES DE COGOLIN

communautaire, il convient de procéder à son remplacement au sein du conseil d'administration de la régie du port de plaisance des Marines de Cogolin.

Par délibération n° 2020/051 en date du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 2021/103 du 22 novembre 2021, l'assemblée a procédé à la désignation des nouveaux membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration de la régie du port de plaisance des Marines de Cogolin, à la suite du renouvellement général du conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la désignation du remplaçant de l'élu démissionnaire au sein du conseil d'administration de la régie du port de plaisance des Marines de Cogolin.

Il est également proposé de voter en une seule fois la liste mise à jour des représentants au conseil d'administration et de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1412-1 et L2221-1 et suivants et L2121-21,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2017/001 du 23 février 2017 portant création de la régie autonome du port de plaisance de Cogolin,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/051 du 20 juillet 2020 modifiant les statuts et désignant les représentants au conseil d'administration de la régie du port de plaisance des Marines de Cogolin,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021/103 du 22 novembre 2021 portant modification de désignations des représentants du conseil municipal au sein de divers organismes,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

DE DESIGNER les membres, du conseil d'administration de la régie, suivants :

Marc Etienne LANSADE, Francis LAPRADE, Geoffrey PECAUD, Patricia PENCHENAT et Christiane LARDAT,

N° 2023/12/18-06

**DESIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DU PORT DE PLAISANCE DES
MARINES DE COGOLIN**

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à accomplir tous actes, formalités et à signer tous documents afférents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 25 POUR - 7 CONTRE** [Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY].

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.